



# CHARTRE

*RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LES DÉTERMINANTS  
PÉRINATAUX DE LA SANTÉ DE L'ENFANT*

Dernière modification : *(24 février 2021)*

Approuvée par les membres du réseau le : *(24 février 2021)*

*Avis. La forme masculine dans le présent document désigne aussi bien le masculin que le féminin est uniquement utilisée à titre épique dans le but d'alléger le texte.*

## 1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

### 1.1. RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LES DÉTERMINANTS PÉRINATAUX DE LA SANTÉ DE L'ENFANT

---

Le regroupement de chercheurs porte le nom de « Réseau de recherche sur les déterminants périnataux de la santé de l'enfant » (Réseau Périnatalogie). En anglais, le nom de l'organisme se traduit par « Quebec Research Network in Perinatal Determinants of Children Health » (Perinatal Research Network).

### 1.2. MISSION ET OBJECTIFS DU RÉSEAU

---

**Mission :** Le réseau s'intéresse à l'ensemble des processus périnataux (de la conception jusqu'à 12 mois postnatal) qui ont un impact sur la santé de l'enfant dans sa globalité. Il a pour **mission** de structurer la recherche interdisciplinaire sur les déterminants précoces de la santé mentale et physique de l'enfant et rassemble des cliniciens, des chercheurs, des familles et des décideurs. Les membres du réseau travaillent dans une perspective de cycle de vie, où l'enfant devient à son tour parent.

#### Objectifs généraux et spécifiques du réseau

- Fédérer autour d'un même objet de recherche — les déterminants périnataux de la santé globale de l'enfant — des expertises et des ressources qui sont à ce jour dispersées. Ces expertises incluent : a) celles des chercheurs en sciences biomédicales et en sciences sociales ainsi que : b) celles des intervenants médicaux, hospitaliers et des services sociaux ;
- Encourager les collaborations inter institutions à l'échelle provinciale avec un rayonnement national et international ;
- Accélérer l'identification, la validation et la mise en place d'approches préventives ou thérapeutiques novatrices qui peuvent avoir un impact sur la santé globale de l'enfant ;
- Créer un environnement de recherche pluridisciplinaire pour la formation des étudiants et des nouveaux cliniciens et chercheurs ;
- S'arrimer aux besoins et priorités des familles en les associant comme partenaires ;
- Réaliser des activités de transfert des connaissances et devenir la référence scientifique sur les déterminants périnataux de la santé globale de l'enfant.

### 1.3. DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE

---

Le réseau de recherche sur les déterminants périnataux de la santé de l'enfant est un regroupement québécois de chercheurs, de cliniciens et d'étudiants issus de plusieurs disciplines : périnatalogie, obstétrique, pédiatrie neurodéveloppement, cardiologie, neurologie, pneumologie, santé métabolique, épidémiologie, santé publique, psychologie et psychiatrie. Les membres du réseau mettent en commun leur expertise et leur méthodologie pour mieux comprendre l'ensemble des déterminants périnataux de la santé de l'enfant et œuvrer à l'amélioration de la prise en charge pédiatrique au Québec.

Le réseau a pour but de doter le Québec de ressources logistiques, scientifiques et d'un arrimage aux structures de recherche existantes. Son objectif est de faciliter le développement de projets de recherche autant fondamentaux que cliniques et épidémiologiques sur le thème de l'influence de la période périnatale sur la santé de l'enfant.

## 2. DIRECTION DU RÉSEAU

**La direction générale du réseau** est assurée par un directeur qui exerce le leadership nécessaire à la vitalité du réseau et à la pertinence et la qualité scientifique de ses activités. Le directeur peut choisir de travailler avec un codirecteur qu'il nomme. La nomination du codirecteur est approuvée par le comité de sélection (voir section 2.2).

Le directeur est appuyé dans cet exercice par le comité exécutif (CE). L'instance décisionnelle principale du réseau est le comité de direction (CD).

Le CD a pour rôle d'assurer le leadership nécessaire afin que les activités en cours se réalisent selon les plans et les objectifs communs approuvés.

## **2.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DU RÉSEAU**

---

### **Généralités**

Le directeur est appuyé dans son travail par le CD, dont les actions sont déterminées par les objectifs et les orientations stratégiques du réseau et au service de la mission du FRQS. Le directeur du réseau a les responsabilités suivantes :

- Il administre le réseau, met en place les infrastructures et le personnel nécessaires pour une gestion et une coordination efficiente du réseau ;
- Il est imputable des décisions qui sont prises concernant le réseau et envers l'Assemblée des membres du réseau ;
- Il convoque et préside les différents comités mis en place au sein du réseau, incluant les assemblées générales des membres du réseau ;
- Il assure la transparence des nominations des membres du CD et de leur participation efficace ;
- Il soutient dans leur rôle les responsables des axes ;
- Il s'assure de la participation active des membres du réseau lors des activités de ce dernier ;
- Il s'assure de la transparence des processus et des décisions en regard des activités du réseau et de la circulation de l'information parmi les membres ;
- Avec les comités concernés, il établit un plan d'action stratégique et veille à ce que les orientations stratégiques et scientifiques du réseau soient respectées ;
- Il établit un processus de révision des objectifs et des priorités du réseau ;
- Il fait respecter la charte du réseau ;
- Avec l'appui de l'établissement gestionnaire, il gère le budget du réseau en allouant de façon efficace, équitable et transparente les fonds selon les décisions des comités du réseau et en tenant compte de l'atteinte des objectifs ;
- Il prépare les rapports annuels du réseau ainsi que les demandes de renouvellement de financement du réseau, le cas échéant, avec les membres des comités et la participation active des membres du réseau ;

## **2.2. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUELEMENT**

---

**La nomination du directeur du réseau se fait selon le processus suivant :**

Le directeur du réseau informe la direction scientifique du FRQS par écrit de son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat avant le lancement de l'appel de candidatures.

- Le réseau lance un appel de candidatures et un comité de sélection recommande une candidature. Le comité de sélection doit inclure au moins deux membres du réseau qui ne sont pas membres du CD ;
- L'Assemblée des membres entérine ensuite la recommandation de candidature ;
- La recommandation de candidature est envoyée à la direction scientifique du FRQS qui soumet alors ce dossier au Conseil d'administration du FRQS pour approbation. Le dossier envoyé au FRQS doit comprendre le curriculum vitae du candidat recommandé ainsi qu'une lettre officielle du CD du réseau, signée par le directeur en place. Cette lettre, adressée au directeur scientifique du FRQS, doit présenter la recommandation de la candidature et décrire le processus de sélection spécifiant que les membres du réseau sont en accord avec cette décision ;
- La direction scientifique du FRQS informe ensuite le directeur sortant et le nouveau directeur de la décision du Conseil d'administration du FRQS ;
- Une déclaration relative aux conflits d'intérêts chez le directeur du réseau doit être remplie au moment où il entre en fonction. Le directeur dépose aussi une nouvelle déclaration chaque fois qu'une nouvelle situation rend inexacte sa dernière déclaration ;

- Le directeur peut choisir de travailler avec un codirecteur qu'il nomme. La nomination du codirecteur est approuvée par le comité de sélection. La durée du mandat du codirecteur est la même que celle du directeur, soit quatre (4) ans renouvelable une fois ;
- La durée du mandat du directeur est de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Afin de faciliter le transfert des responsabilités au nouveau directeur, le directeur sortant, selon ses disponibilités et à la demande de la nouvelle direction, demeure au sein du CD du réseau pour l'année suivante ;
- En cas de démission du directeur avant la fin de son mandat, à moins qu'il n'y ait un codirecteur qui pourrait assumer la direction du réseau jusqu'à la fin du mandat du directeur sortant, le CD propose une candidature pour une personne qui restera en poste pour la partie non écoulée du mandat (si cette durée est de moins de deux (2) ans) ;
- Si la période restante du mandat est de plus de deux (2) ans, un processus de nomination formel doit prendre place.

### 3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

#### 3.1. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'Assemblée des membres est composée de tous les membres réguliers du réseau. Tous les membres peuvent être invités à participer aux assemblées, mais seuls les membres réguliers ont un droit de vote. Le quorum est atteint lorsque 50 % des membres réguliers sont présents et les décisions sont prises à la majorité des voix. Le directeur du réseau convoque l'Assemblée des membres au moins une fois par an (présence physique). De façon exceptionnelle, si les deux tiers des membres réguliers l'exigent, une Assemblée des membres extraordinaire peut-être convoquée par les membres eux-mêmes.

Lors des prises de décision simples ou dans des cas de force majeure, l'Assemblée des membres peut prendre la forme d'assemblée générale virtuelle. La documentation est envoyée par courriel aux membres qui peuvent voter électroniquement ou faire parvenir leur réponse au coordonnateur du réseau.

**Les responsabilités incombant à l'Assemblée des membres sont :**

- Une contribution à la vitalité du réseau ;
- L'entérinement de la recommandation de la candidature du directeur du réseau lors d'un changement de direction ;
- Élection d'un représentant au CE des membres patients partenaires de recherche ;
- L'approbation des nominations des membres du CD (par vote secret) ;
- L'approbation des grandes orientations et les stratégies prioritaires du réseau à chaque année, incluant les grandes orientations budgétaires ;
- L'entérinement des statuts et des règlements de la charte ainsi que les modifications qui y sont apportées ;
- L'approbation du rapport de progrès annuel du réseau ;
- Statuer sur les questions soumises par le CD.

#### 3.2. RÈGLES GÉNÉRALES DES COMITÉS

Afin de représenter chacune des universités québécoises en recherche participant au réseau, un souci d'équilibre devrait prévaloir lors de la nomination des membres d'un comité.

Le mandat du directeur du réseau et des membres de comité correspond à quatre (4) ans. Ce mandat est renouvelable une fois.

- Toutes les décisions sont généralement prises par consensus. Si nécessaire, les décisions sont prises par vote à la majorité simple ;
- Si un membre d'un comité du réseau se retrouve en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts, il doit en aviser la direction du réseau et s'engager, dès lors, à ne pas participer au débat ni à influencer, de quelque manière que ce soit, les autres membres de ce comité ;
- L'absence non motivée d'un membre à deux réunions consécutives dûment convoquées peut justifier que le CD demande un remplacement auprès des membres du réseau ;
- Le CE appuyé par le CD, peut exiger, par vote unanime la démission d'un membre qu'il juge agir en conflit d'intérêts ou à l'encontre de la mission du réseau ;

- Les membres du CE ou du CD ne peuvent se faire remplacer aux réunions (sauf en cas d'absence prolongée) ;
- Le quorum requis pour les réunions en général est de 50 % ;
- Le quorum des réunions de l'assemblée générale est de 50 % des membres réguliers.

### **3.3. COMITÉ DE DIRECTION**

---

Le directeur est appuyé dans son travail par le CD dont les actions sont déterminées par les objectifs et les orientations stratégiques du réseau. Le CD veille à un fonctionnement équitable et transparent du réseau et a pour rôle d'appuyer le directeur, notamment en ce qui concerne :

- L'administration du réseau ;
- La mise en place et la révision des activités du réseau afin de s'assurer de la réalisation des objectifs et du plan d'action stratégique ;
- L'approbation de la planification budgétaire et de l'utilisation optimale du budget, selon les recommandations du directeur, et le suivi régulier des dépenses liées aux activités du réseau ;
- Le choix et l'évaluation des axes et des ressources communes et la nomination de leurs responsables après consultation des membres ;
- La révision périodique de la charte.

#### **Composition du comité de direction :**

Le CD est formé des directeur et codirecteur du réseau et des représentants des partenaires du réseau ainsi que d'un patient partenaire. Les partenaires sont les institutions qui participent au financement du réseau. Dans le cadre de ses fonctions, le coordonnateur participe aux activités du comité à titre de membre non-votant. La durée du mandat des membres du comité est en général de quatre (4) ans, renouvelable une fois.

### **3.4. COMITÉ EXÉCUTIF**

---

Le directeur du réseau est assisté par un CE composé de membres et chercheurs du réseau ainsi que du représentant des membres patients partenaires de recherche. Le mandat des membres du CE est de quatre (4) ans renouvelable une fois. Le rôle du CE est de participer à la planification et à la réalisation du plan d'action stratégique du réseau. Dans le cadre de ces responsabilités, le CE a pour rôle de :

- Veiller à ce que les orientations scientifiques du réseau et des différents axes soient respectées ;
- Favoriser la création d'activités scientifiques et stimuler les échanges et la collaboration scientifique au sein du réseau ;
- Participer à l'évaluation scientifique et au suivi des initiatives structurantes du réseau ;
- Appuyer le directeur dans l'exercice du leadership nécessaire à la vitalité du réseau et à la qualité scientifique de ses activités ;
- Prendre rapidement des décisions lorsque les membres du CD ne peuvent être réunis à la discrétion du directeur ;
- Établir, avec les comités concernés, un plan d'action stratégique du réseau ;
- Veiller au rayonnement scientifique du réseau sur les scènes provinciale et nationale ;
- Développer et maintenir les liens entre les acteurs des différents milieux académique, clinique, hospitalier, communautaire et gouvernemental, dont les partenaires financiers.

#### **Diffusion de l'information**

- Élaborer et proposer un calendrier d'activités scientifiques et académiques (réunions scientifiques, symposiums) pertinentes pour les membres du réseau (thème/axe)
- Faire le relevé des publications du réseau ;
- Diffuser aux membres toute modification aux statuts et règlements généraux approuvés par l'assemblée générale.

### Composition du comité exécutif

- CE est composé de membres du réseau représentant les universités et centres de recherche affiliés
- Seuls les membres réguliers du réseau peuvent siéger au CE ;
- Rencontres : le CE se réunit au minimum six fois par année ;
- Les rencontres du CE doivent être annoncées au moins deux semaines à l'avance ;
- En cas d'urgence, le directeur du réseau peut convoquer une réunion extraordinaire du CE à tout moment ;
- Le CE peut décider de réunions par correspondance, vidéoconférence, conférence téléphonique ou tout autre mode de communication approprié.

### 3.5. COORDONATEUR

---

Sous la supervision du directeur du réseau, les tâches du coordonnateur du réseau sont les suivantes :

- Coordonner les activités entre les divers groupes de recherche du réseau ;
- Coordonner les réunions des membres représentants du CE ;
- Structurer et suivre le travail des membres et retours aux membres ;
- Rédiger des rapports/synthèses ;
- Participer aux demandes de financements ;
- Gérer et mettre à jour le contenu du site web du réseau ;
- Coordonner les activités de diffusion de la connaissance telles que les webinaires ;
- Préparer, en collaboration avec les membres du CE et CD, les demandes de fond pour le réseau FRQS ;
- Faire une veille des financements pertinents (gestion financière de fonds).

## 4. MEMBRES

### 4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

---

#### Admissibilité et recrutement

Les personnes actives en recherche au Québec dans les domaines liés à l'étude des déterminants périnataux de la santé de l'enfant (incluant : la grossesse, l'accouchement et le post-partum, la biologie placentaire, le développement fœtal, la santé maternelle et paternelle (physique et mentale), la santé du nouveau-né, le développement de l'enfant, la santé de l'enfant, l'environnement socio-économique et bâti) peuvent devenir membres du réseau. Le réseau veut promouvoir les travaux interdisciplinaires et encourage donc l'adhésion de chercheurs de divers domaines, dont les sciences fondamentales, expérimentales, cliniques, épidémiologiques, humaines et de données.

#### Demande d'adhésion : membres réguliers, associés et invités (chercheurs)

- Les candidats doivent soumettre leur candidature par voie électronique via le formulaire disponible sur le site web du réseau ;
- Le CE est en charge de déterminer l'acceptabilité des candidatures ;
- Le directeur détermine le statut des candidats au sein du réseau dans le cas où leur candidature est acceptée ;
- L'information au sujet de l'acceptation ou du refus de la candidature se fait par écrit (courriel) auprès du candidat ;
- L'adhésion au réseau est gratuite pour tous les membres ;
- La durée d'adhésion est d'un maximum de quatre ans renouvelable ;
- Le statut de membre **régulier, associé ou invité** peut être retiré à une personne en raison d'un manquement avéré à la conduite responsable en recherche.

### **Demande d'adhésion : membres étudiants/stagiaires/résidents/professionnels de recherche**

Les membres de l'équipe d'un membre régulier deviennent membres en même temps que leur directeur de recherche. Chaque nouveau membre de l'équipe du membre régulier doit faire une demande d'adhésion par écrit (courriel) pour confirmer son engagement, sauf si le directeur a d'emblée mentionné tous les membres de son équipe (en incluant l'information sur leur statut et courriel) dans sa demande électronique.

Le statut de membre **étudiant/stagiaire/résident/professionnel de recherche** peut être retiré à une personne en raison d'un manquement avéré à la conduite responsable en recherche.

### **Demande d'adhésion : membres patients-partenaires**

Les familles de patients et les patients souhaitant devenir membres-partenaires du réseau doivent faire la demande par écrit (courriel) pour confirmer leur engagement à participer au réseau.

- Le statut des membres **patients-partenaires** est révisé à chaque rapport au FRQS et peut évoluer en fonction de leur cheminement professionnel ;
- L'absence de participation d'un membre **patients-partenaires** aux activités du réseau entraîne la fin de l'adhésion d'un membre ;
- Un membre **patients-partenaires** peut mettre fin à son adhésion à tout moment ;
- La liste des membres **patients-partenaires** doit être mise à jour de façon périodique ;
- Le statut de membre **patients-partenaires** de réseau peut être retiré à une personne en raison d'un manquement avéré à la conduite responsable en recherche.

## **4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES**

---

### **MEMBRE RÉGULIER**

Un membre régulier est un chercheur répondant au statut chercheur ou chercheuse universitaire ; chercheur universitaire clinicien; chercheur de collège et qui œuvre en priorité dans la thématique du réseau. Le statut de membre régulier est également reconnu aux chercheurs de collèges, titulaires d'un doctorat et détenant un poste dans un établissement collégial québécois. Les membres réguliers sont activement impliqués dans l'activité scientifique du réseau. Seul le statut de membre régulier confère le droit de vote à l'Assemblée des membres.

### **MEMBRE ASSOCIÉ**

Toute personne, représentant une organisation ou non, qui collabore au développement ou à la réalisation des activités du réseau est admissible au statut de membre associé. Il peut s'agir d'un chercheur, d'un clinicien, d'un gestionnaire ou d'un professionnel de recherche. Un utilisateur de connaissances intéressé par les activités du réseau est également admissible dans cette catégorie.

### **MEMBRE ÉTUDIANT**

Un membre étudiant est un étudiant du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire, un post-doctorant, ou un résident inscrit dans un établissement universitaire ou un stagiaire de recherche postdoctoral qui engage des activités de recherche. L'étudiant de 1<sup>er</sup> cycle effectuant un stage peut être membre stagiaire pendant sa période de stage. Le membre étudiant est encadré par un membre régulier qui doit soutenir sa demande d'adhésion.

### **MEMBRE PATIENT-PARTENAIRE DE RECHERCHE**

C'est un patient québécois et/ou sa famille qui portent un intérêt à la recherche sur les déterminants périnataux de la santé de l'enfant et y participe comme membre d'une équipe de recherche.

### **MEMBRE HONORAIRE**

Un membre honoraire est un chercheur ou une autre personne dont le réseau tient à souligner le mérite exceptionnel ou à qui il veut exprimer sa reconnaissance pour services rendus dans la thématique de recherche du réseau.

## 5. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

### Le statut de membre régulier accorde :

- Le droit de vote à l'Assemblée des membres ;
- Un accès privilégié aux activités scientifiques et de transfert de connaissance ainsi qu'aux ressources du réseau ;
- La possibilité d'accéder à un poste administratif au sein du réseau.

### Le statut de membre associé ou de membre patient-partenaire accorde :

- La possibilité de participer aux activités scientifiques et de transfert de connaissance ;
- Le droit de bénéficier des ressources du réseau si elles sont obtenues en partenariat avec un membre régulier ;
- Un accès, sous invitation, à participer aux Assemblées des membres, mais sans droit de vote.

### Le statut de membre étudiant accorde :

- Un accès privilégié aux activités et aux ressources du réseau ;
- Un accès, sous invitation, à participer aux assemblées des membres, mais sans droit de vote.

Le statut d'un membre peut changer selon son cheminement professionnel. Tout membre ne désirant plus faire partie du réseau ou souhaitant changer son statut doit soumettre son désistement au coordonnateur par écrit (courriel).

### Tous les membres d'un réseau, sans égard au statut :

- Reçoivent les communications du réseau ;
- Contribuent à la vitalité du réseau ;
- S'engagent à collaborer aux activités de planification et d'évaluation du réseau en fournissant les informations demandées par ce dernier ;
- Reconnassent la contribution du réseau dans leurs publications et communications dans le cas où ils bénéficient d'un soutien financier du réseau ;
- S'engagent à respecter la Politique sur la conduite responsable en recherche.

### Restrictions des privilèges des membres

- Seuls les membres réguliers du réseau peuvent effectuer des demandes de subventions pour un projet de recherche aux programmes financiers du réseau ;
- Seuls les étudiants, résidents, stagiaires postdoctoraux, stagiaires (tous cycles universitaires confondus) supervisés par un membre régulier du réseau peuvent demander à participer aux activités de formation, de réseautage, et aux concours de bourses d'études/déplacement proposés par le réseau ;
- Les membres réguliers du réseau ont accès aux services communs de recherche tandis que tous les autres membres ne peuvent y avoir accès qu'à titre de cochercheur dans un projet conjoint avec un membre régulier ;
- L'absence de toute activité scientifique et/ou de contribution au sein du réseau pour une période de 12 mois entraîne un changement de statut ou la fin de l'adhésion du chercheur au réseau. Si le chercheur reprend ses activités de recherche par la suite, il pourra demander à réintégrer le réseau ;
- Les membres doivent renouveler leur statut six (6) mois avant le moment du dépôt de la demande de renouvellement du réseau. Le statut de chacun des membres est révisé chaque deux ans et/ou au moment du renouvellement des subventions du réseau.

## 6. STRUCTURE SCIENTIFIQUE

### 6.1. AXES DU RÉSEAU

Les activités scientifiques du réseau sont réparties dans les axes stratégiques de recherche suivants :



- Déterminants périnataux sociaux de la santé physique de l'enfant ;
- Déterminants périnataux biologiques de la santé physique de l'enfant ;
- Déterminants périnataux sociaux de la santé mentale de l'enfant ;
- Déterminants périnataux biologiques de la santé mentale de l'enfant ;
- Développement d'infrastructures et de plateformes de recherche communes ;

La santé physique inclut mais ne se limite pas à : la santé cardiopulmonaire, métabolique, musculosquelettique et immunitaire de l'enfant. Le réseau s'intéresse aux maladies cardiopulmonaires, métaboliques, musculosquelettiques et immunitaires pédiatriques.

La santé mentale inclut, mais ne se limite pas au : développement émotif, cognitif, moteur, sensoriel et social/relationnel de l'enfant. Le réseau s'intéresse aux troubles neurodéveloppementaux, émotifs, cognitifs, sociaux/relationnels pédiatriques.

Le développement d'infrastructures et de plateformes de recherche communes inclut, mais ne se limite pas, au développement de : répertoires de cohortes pédiatriques et de données biologiques au Québec, de catalogues de variables pédiatriques et maternelles québécoises, de plateformes québécoises d'intégration de données de cohortes mères-enfants, de formation des patients, familles et chercheurs comme partenaires en recherche et d'essais randomisés contrôlés auprès de populations à risque. Tout comme il inclut le développement de manuels de procédures opérationnelles standard communes aux biobanques maternelles et pédiatriques et à l'harmonisation des collectes de données longitudinales et transversales en recherche périnatale au Québec.

Tous les membres réguliers et membres étudiants sont encouragés à collaborer aux activités de plusieurs axes stratégiques afin de favoriser l'interdisciplinarité des projets de recherche. Les travaux des membres portent sur les périodes prénatale, périnatale, de l'enfance et sur le développement de l'enfant. Ils utilisent des devis longitudinaux, transversaux, expérimentaux/interventionnels.

## **NOMINATION DES DIRECTEURS D'AXES STRATÉGIQUES**

La procédure d'élection d'un directeur d'axe est la suivante :

- La période de mise en candidature du poste vacant est de deux semaines et est ouverte à tous les membres réguliers ;
- La liste des candidats sélectionnés par le CD est soumise au vote par courrier électronique aux membres du réseau ;
- Le vote est secret et se fait dans les quinze jours suivants la date de l'envoi de la liste. Le candidat qui recueille la majorité relative des voix exprimées est élu ;
- La durée du mandat d'un directeur d'axe est de quatre (4) ans renouvelable une fois ;
- La direction du FRQS est avisée du changement ;
- En cas d'absence prolongée (> 6mois), un « représentant désigné » est nommé en tant que directeur par intérim par les membres réguliers de l'axe ;
- Le CD entérine la nomination du « représentant désigné » ;
- Le « représentant désigné » vote à la place du directeur de l'axe en l'absence de celui-ci.

## **RÔLES DU DIRECTEUR D'AXE STRATÉGIQUE**

**Le rôle du directeur d'axe consiste à :**

- Veiller à l'application des politiques du réseau, à l'atteinte des objectifs de recherche et au transfert de connaissances de l'axe qu'il dirige ;
- Stimuler les collaborations entre les chercheurs de son axe et ceux des autres axes afin de favoriser la multidisciplinarité ;
- Veiller à faciliter l'échange et le partage d'informations sur les infrastructures ainsi que les services communs disponibles ;
- Être responsable de la promotion et du rayonnement de son axe au sein du réseau et à l'extérieur ;
- Prendre les décisions en considérant l'intérêt de l'ensemble des chercheurs et des projets du réseau ;

- Être responsable de la gestion du budget de son axe ;
- Fournir au CD un rapport sur les activités scientifiques de son axe et sur ses dépenses en plus de fournir ses recommandations pour la répartition budgétaire pour la prochaine année financière.

## **7. ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES**

Le réseau fournit un support scientifique et logistique aux chercheurs du réseau pour l'harmonisation des collectes de données biologiques, expérimentales et cliniques en santé maternelle et néonatale au Québec. Il met en place des procédures communes et standards de collecte de données périnatales et de biospécimens ainsi que des catalogues de variables, d'études de cohortes mères-pères-enfants, de cohortes pédiatriques, d'études randomisées et d'études expérimentales (cliniques ou précliniques) auprès des populations à risque au Québec. Le réseau veille également à impliquer les enfants et les familles dans les travaux de recherche qui les concernent. Il assure aussi la diffusion des connaissances générées par ses membres. Chaque année, il organise une réunion annuelle de ses membres, des ateliers (de formation et de réseautage) ainsi que des réunions scientifiques des axes stratégiques (voir annexe).

## **8. FINANCEMENT**

### **8.1. ÉTABLISSEMENT GESTIONNAIRE DES FONDS DU RÉSEAU**

---

L'établissement gestionnaire des subventions octroyées au réseau de recherche est l'établissement employeur du directeur. L'établissement gestionnaire agit pour le réseau à chaque fois qu'un engagement de nature juridique est requis. Il signe les ententes nécessaires à la réalisation des activités du réseau. Il assure également l'émission et la réception de chèques ou de transferts bancaires, ainsi que la gestion financière distincte des activités du réseau.

### **8.2. POLITIQUE DE FINANCEMENT**

---

Le rôle du réseau est de soutenir, gérer et financer les diverses activités de recherche et de diffusion des connaissances des membres du réseau telles que : les projets de recherche, les colloques, le développement d'outils, les activités de transfert de connaissance, ainsi que les activités de formation (ex. congrès, ateliers de formation).

Le CE du réseau est chargé de déterminer les divers types de financements offerts par le réseau et de les présenter au CD. Le CD détermine par la suite les diverses enveloppes budgétaires allouées aux financements offerts par le réseau.

### **8.3. SUBVENTIONS OFFERTES PAR LE RÉSEAU**

---

- Bourse d'étude et de formation ;
- Soutien aux projets de recherche du réseau.

### **8.4. SÉLECTION DES BOURSES ET PROJETS**

---

- Les chercheurs doivent être membres du réseau ;
- La nature et les objectifs des activités financées par le réseau sont consignés dans un règlement approuvé par le CD et mis à jour au besoin ;
- Les critères de sélection du FRQS s'appliquent aux demandes de subvention et d'utilisation des ressources fournies par le réseau ;
- Toutes les subventions octroyées par le réseau doivent cadrer avec sa mission et ses priorités (voir section 1.2) ;

- Le processus d'octroi de bourse d'étude et de projets de recherche se fait par le biais de concours accessibles aux membres réguliers. L'évaluation des candidatures se fait par un comité de pairs. Le règlement de chaque concours est mis au point par le CD du réseau et est régulièrement mis à jour ;
- Exceptionnellement, le réseau peut financer certains projets qui ne cadrent pas avec les conditions des concours proposés, mais qui cadrent avec les objectifs scientifiques du réseau.

## **8.5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS**

---

Les projets soumis au réseau en vue de l'obtention d'une bourse ou d'une subvention doivent être réalistes sur le plan budgétaire et de leur échéancier, tout comme ils doivent offrir un apport substantiel aux connaissances scientifiques actuelles.

## **8.6. ÉVALUATION SCIENTIFIQUE DES DEMANDES**

---

L'évaluation des candidatures reçues dans le cadre des concours offerts par le réseau se fait par un comité constitué de pairs spécialement créé à cet effet. Ce comité doit compter au minimum 3 personnes et peut être composé de membres du réseau ou de membres hors réseau.

Chaque membre de ce comité doit mentionner tout conflit d'intérêts potentiel.

L'évaluation des candidatures reçues se fait selon les critères tels que la mission et la vision du réseau et des critères scientifiques du FRQS.

La décision finale revient au comité d'évaluation et est définitive. Le comité d'évaluation fournit, suite à sa réunion, un compte-rendu au CD.

## **8.7. MODALITÉS D'OCTROI DES SUBVENTIONS**

---

- Les subventions octroyées par le réseau dépendent de l'état des ressources financières de ce dernier ;
- Une subvention obtenue à travers le réseau constitue, de droit, une subvention dite « obtenue par comité de pairs » ;
- Tout bénéficiaire doit utiliser la subvention octroyée selon les exigences fixées par le FRQS telles que décrites sur le site web de l'organisme <http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/index.shtml>.

## **8.8. DÉPENSES ADMISSIBLES**

---

Les dépenses liées aux projets financés par le réseau et acceptées par ce dernier doivent répondre aux exigences fixées par le FRQS telles que décrites sur le site web de l'organisme <http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/index.shtml>.

## **9. RÉOLUTION DES CONFLITS**

Toute situation conflictuelle pouvant menacer la bonne marche scientifique et/ou administrative du réseau doit être rapidement examinée et être soumise à l'attention de la direction du réseau, qui prendra alors les dispositions appropriées.

- Selon la gravité de la situation, le CE peut proposer ou exiger la mise en place de mesures correctives, jusqu'à la nomination d'un comité qui aura pour mandat d'examiner la situation conflictuelle et de soumettre au CE les correctifs nécessaires ;
- Toute décision du CE, dans ce cas précis, est soumise au CD ;
- La décision du CD est sans appel ;
- Dans le cas d'un conflit impliquant directement le directeur du réseau, le membre ou l'entité lésée peuvent s'adresser à l'un des membres du CE.

## Annexes

### **Activités scientifiques du réseau pour la période 2020-2023**

#### **Proposition d'un cadre pour l'harmonisation des collectes de données longitudinales et transversales en recherche périnatale**

Le réseau œuvre au développement et à la structuration d'un répertoire des ressources en recherche périnatale qui existent au Québec (modèles expérimentaux, spécimens biologiques, cohortes, bases de données). Il œuvre également à créer une procédure de collecte et d'harmonisation des données et des spécimens biologiques (boîtes à outils) qui seront à la disposition des chercheurs, cliniciens et étudiants.

#### **Manuel des procédures opérationnelles standard (SOP) communes aux biobanques des chercheurs en santé maternelle et pédiatrique à travers le Québec**

Le réseau œuvre à créer un manuel des procédures opérationnelles standard afin d'harmoniser les procédures de collecte pour divers échantillons biologiques (p. ex. placenta, sang de cordon) en vue de leur stockage en biobanque (manipulation, entreposage et gestion). Ce manuel sera mis à la disposition des chercheurs et étudiants et stagiaires membres du réseau.

#### **Répertoire des cohortes pédiatriques du Québec et de leur banque de données biologiques et cliniques et catalogage des variables des cohortes pédiatriques du Québec**

Le réseau œuvre à créer un catalogue détaillé des variables (biospécimens, questionnaires, évaluations cliniques, imageries, âges) fournies par les cohortes québécoises de mères et d'enfants ayant été suivis de la grossesse jusqu'à la scolarisation de l'enfant.

#### **Plateforme québécoise d'intégration des données de cohortes mères-enfants**

Le réseau travaille à créer une plateforme d'optimisation de l'utilisation des données de cohortes existantes par la création de données massives intégrant un vaste éventail de déterminants périnataux (ex. mesures psychosociales et médicales ; big data).

#### **Plateforme d'essais randomisés en prévention périnatale auprès des populations à risque**

Le réseau œuvre à créer une plateforme pour la réalisation d'essais en prévention de maladies cardiopulmonaires, métaboliques et de troubles neurodéveloppementaux auprès des populations à risque.

#### **Plateforme de formation des patients, familles et chercheurs comme partenaires en recherche**

Le réseau œuvre à offrir aux enfants, aux familles et aux chercheurs une formation de partenaire en recherche spécifique pour la recherche pédiatrique.

#### **Diffusion et transfert des connaissances**

Le réseau fournit le support nécessaire afin que le travail collectif des chercheurs du réseau soit diffusé dans des journaux scientifiques. Il veille à créer des partenariats avec d'autres réseaux de recherche du FRQS et d'autres organismes œuvrant au Québec dont la mission correspond à la sienne.